

REGLEMENT FOULEE ROYALE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – 28 JUIN 2026

ART 1-ENGAGEMENTS :

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non, selon les conditions suivantes :

- **1,5 km Course Jeunes** réservée aux poussins et benjamins (nés de **2013** à **2016**)
- **5 km Marche Nordique** ouverte à partir de la catégorie cadets (nés en **2010** et avant)
- **5 km Course Nature** ouverte à partir de minimes à masters (nés en **2012** et avant)
- **10 km Course Nature** ouverte à partir de la catégorie cadets (nés en **2010** et avant)

Document à fournir au moment de l'inscription ou lors du retrait des dossards :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass « J'aime courir » délivré par la FFA en cours de validité.
- Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tout moyen la non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Si le coureur n'appartient à aucune des disciplines indiquées ci-dessus, il doit avoir effectué le **Pass Prévention Santé**, en vigueur depuis janvier 2026, auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

Pour les enfants, en plus du certificat médical, une autorisation parentale est obligatoire. A cet effet, nous vous signalons que les organisateurs déclinent toute responsabilité sur la date de naissance des enfants et qu'en cas d'erreur ou de tromperie manifeste, la responsabilité des parents ou de son tuteur est pleine et entière.

ART 2-INSCRIPTION - RETRAIT DES DOSSARDS :

Inscriptions uniquement sur le site www.protiming.fr jusqu'au vendredi 26/06/2026 minuit.

Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Les retraits des dossards se font aux dates et heures suivantes :

Samedi 27 Juin 2026 de 13h00 à 18h00 Esplanade du Château : début du retrait des dossards et dernières inscriptions possibles dans la limite des dossards disponibles. Ce jour est à privilégier pour effectuer son retrait.

Dimanche 28 Juin 2026 à partir de 8h00 jusqu'au départ des courses : Retrait des dossards sur l'Esplanade du Château.

ART 3-DROITS D'INSCRIPTION (par personne) : 10 km : **20 €** - 5 km : **15 €** - 1,5 km : **8 €**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART 4-PARCOURS : (Plan disponible sur fouleeroyale.fouleesdesaintgermainenlaye.com)

- **5 km Course Nature:** une boucle dans le parc du Château de Saint-Germain-en-Laye et la forêt avoisinante. Départ à 09h00.
- **5 km Marche Nordique :** une boucle dans le parc du Château de Saint-Germain-en-Laye et la forêt avoisinante. Départ à 09h05.
- **10 km Course Nature:** deux boucles de 5km dans le parc du Château de Saint-Germain-en-Laye et la forêt avoisinante. Départ à 10h00.
- **1,5 km Course Jeunes :** 1 boucle de 1,5km dans le parc du Château. Départ à 11H30.

Tous les départs se feront sur l'esplanade du Château au niveau de la Grille du Boulingrin.

Les bâtons sont uniquement autorisés pour le 5 km Marche Nordique.

Les accompagnateurs et les animaux sont interdits quelque soit la distance.

ART 5-ARRIVÉE : L'arrivée du 5 km, 5km Marche Nordique, 10 km et 1,5 km se fera sur l'esplanade du Château au niveau de la Grille du Boulingrin.

ART 6-RAVITAILLEMENTS : Deux ravitaillements sont disponibles sur le parcours :

- Liquide sur le parcours au niveau du 2.5 km et 7.5 km
- Liquide et solide à l'arrivée

Il est formellement interdit de jeter les détritres ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

ART 7-CHRONOMÉTRAGE : Par système électronique assuré par la société **PROTIMING**. Le 5 km Marche Nordique ne sera pas chronométré.

ART 8-CLASSEMENTS ET RECOMPENSES : Cérémonie protocolaire à partir de 11h45. Lot souvenir à chaque participant.

Pour la Course Jeunes : Récompenses aux trois premiers garçons/filles de chaque catégorie (poussins et benjamins).

Pour le 5 km Course Nature : Récompenses aux trois premiers au scratch masculin et féminin ainsi que la première minime et le premier minime.

Pour le 10 km Course Nature : Récompenses aux cinq premiers au scratch masculin et féminin ainsi que la première cadette et le premier cadet.

Le 5 km Marche Nordique n'étant pas chronométré, il n'y aura pas de classement de la course.

ART 9-STATIONNEMENT-PARKING : Parking de la piscine et ses abords en fonction des places disponibles.

Le stationnement est gratuit les dimanches et jours fériés sur la ville de Saint Germain. Privilégiez les transports en commun et le covoiturage.

CONSIGNE. Sous tente gardée sur l'Esplanade du Château (à proximité du stand retrait des dossards).

ART 10-RÉSULTATS : Disponibles sur internet à partir du lundi 29 Juin

www.protiming.fr ou fouleeroale.foulesdesaintgermainenlaye.com

ART 11-RESPONSABILITE – ASSURANCES :

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas de d'accident ou de vol.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par un contrat *Multipérils*, souscrit par la FFA auprès de la compagnie **MDS** sous le numéro **078046** et **MAIF ASSISTANCE** sous le numéro **4121633J**. Quant aux licenciés, ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

ART 12-DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à la Foulée Royale de Saint-Germain-en-Laye sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ART 13-CNIL ET INTERNET :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à fouleeroale@foulesdesaintgermainenlaye.com en nous indiquant votre nom, prénom et numéro de dossard.

ART 14-CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART 15-CONSTRAINTES SANITAIRES LIEES AU COVID :

En fonction des contraintes sanitaires applicables à la date de l'événement, l'organisateur se réserve le droit de les mettre en application (présentation d'un éventuel « pass sanitaire » ou « pass vaccinal ») afin de permettre le bon déroulement de la manifestation dans le respect des obligations légales.

ART 16-DISPOSITIONS DIVERSES :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ART 17-CHALLENGE CHATOU-SG LA COURSE – LA FOULEE ROYALE :

Le Challenge 10 km Chatou – Saint-Germain-en-Laye / La Foulée Royale donnera lieu à un classement général scratch. Seront récompensés les trois premiers athlètes de ce classement, dans les catégories masculine et féminine. Le classement final du challenge sera établi à l'issue de l'épreuve **La Foulée Royale**, par le cumul des temps réalisés par chaque participant sur les deux courses.